

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION CERENUT

**Résidence l'Art du Temps
16 Rue du Cluzeau
87170 ISLE**

CERENUT

Résidence l'Art du Temps

16 rue du Cluzeau

87170 ISLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2026 de l'association CERENUT.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport, arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le dénouement des comptes fournisseurs et le contrôle des charges externes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime

nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Limoges,

Le 21 mai 2026

Mathilde PREVOST

Commissaire aux Comptes



CERENUT

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	308 862	175 153	133 709	182 243
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	308 862	175 153	133 709	182 243
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	93 877	77 770	16 106	25 058
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	93 877	77 770	16 106	25 058
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 382		2 382	2 289
	TOTAL	2 382		2 382	2 289
Total (II)		405 122	252 923	152 199	209 591
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	23 951		23 951	17 774
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	4 580		4 580	3 514
	Charges constatées d'avance	45 121		45 121	6 830
	TOTAL	73 653		73 653	28 119
Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus				6 273
	Disponibilités	208 350		208 350	174 403
Total (III)		282 004		282 004	208 795
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		687 127	252 923	434 203	418 386
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	171 251	118 435
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	-16 873	52 816
	Situation nette (sous-total)	154 377	171 251
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	45 286	40 115
	Provisions réglementées		
Total (I)		199 663	211 366
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	28 198	39 648
Total (II)		28 198	39 648
Provisions	Provisions pour risques	99 000	99 000
	Provisions pour charges		
Total (III)		99 000	99 000
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 566	14 262
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	68 248	46 551
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	799	560
	Produits constatés d'avance	6 727	6 997
Total (IV)		107 340	68 370
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		434 203	418 386
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

CERENUT

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	36 080	26 360
	Ventes de biens et services	3	
	Ventes de biens <i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service <i>dont parrainages</i>	135 141	84 897
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	460 199	454 636
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public <i>Dons manuels</i> <i>Mécénats</i> <i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières	520	
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		20 227
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés	11 450	10 983
	Autres produits	486	1
Total des produits d'exploitation (I)		643 881	597 106
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	206 804	226 926
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	8 411	3 548
	Salaires	270 934	190 986
	Cotisations sociales	111 798	75 383
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	62 939	61 329
	Dotations aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	2	480
Total des charges d'exploitation (II)		660 890	558 655
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-17 009	38 451
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	135	182
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (III)		135	182
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (IV)			
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		135	182
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-16 873	38 634

CERENUT

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		14 181
Charges exceptionnelles (VI) Total		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		14 181
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	644 016	611 471
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	660 890	558 655
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-16 873	52 816
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ASSOCIATION CERENUT

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le
31 décembre 2025**

Ce rapport contient 13 pages

Table des matières

1	Informations concernant l'association	1
1.1	Objet social et périmètre des activités	1
1.2	Moyens mis en œuvre	1
2	Faits majeurs de l'exercice	2
2.1	Evénements principaux de l'exercice	2
2.2	Principes, règles et méthodes comptables	2
2.2.1	Présentation des comptes	2
2.2.2	Méthode générale	2
3	Informations relatives au bilan	3
3.1	Actif	3
3.1.1	Tableau des immobilisations	3
3.1.2	Tableau des amortissements	3
3.1.3	Immobilisations financières	4
3.1.4	Créances	5
3.1.5	Tableau des dépréciations d'actifs	5
3.1.6	Charges constatées d'avance	5
3.2	Passif	6
3.2.1	Fonds propres	6
3.2.2	Subventions d'investissements	7
3.2.3	Provisions pour risques et charges	7
3.2.4	Fonds dédiés – Tableaux de suivi	8
3.2.5	Etat des dettes	9
4	Informations relatives au compte de résultat	10
4.1	Ventilation des produits d'exploitation	10
4.2	Ventilation de l'effectif moyen	10
4.3	Contributions volontaires en nature	10
5	Autres informations	11
5.1	Honoraires des commissaires aux comptes	11

1 Informations concernant l'association

1.1 Objet social et périmètre des activités

L'association a pour buts :

- Sur la région Limousin, l'évaluation des besoins nutritionnels des personnes âgées à domicile et en institution, et des patients souffrant de la maladie de Charcot, ainsi que leur prise en charge nutritionnelle en réseau.
- La représentation des personnes âgées et des malades qu'elle prend en charge, auprès des autorités de Tutelle pour toute question en rapport avec le fonctionnement du réseau.
- En qualité d'organisme formateur au sens des dispositions de l'art L 4133-2 2° du code de la santé publique, la formation médicale continue en rapport avec l'évaluation des besoins nutritionnels des personnes âgées à domicile et en institution et des patients souffrant de la maladie de CHARCOT.

1.2 Moyens mis en œuvre

Pour réaliser ses buts, l'association se dote des moyens les plus larges, notamment, :

- Des technologies permettant de favoriser la communication dan l'intérêt du malade, d'informations générales ou nominatives : conférences téléphoniques, visioconférence, télé-médecine, e-mail,
- Des ressources et compétences humaines, des moyens techniques nécessaires à la gestion administrative, financière, matérielle et technique du réseau,
- Des outils assurant la coordination avec d'autres réseaux du même type
- D'une cellule d'évaluation de ses activités, également apte à intervenir pour évaluer tout autre réseau de même nature à leur demande ou sur réquisition des autorités de tutelle,
- Des capacités d'édition, de publication, de communication et de diffusion des travaux, méthodes, savoir-faire, bonnes pratiques, actions, résultats et performances du réseau,
- D'une structure interne de formation agréée en matière de formation médicale continue et dont les programmes présenteront un rapport avec les buts du réseau ; à cette fin l'association se met en mesure de satisfaire au cahier des charges prévu par l'art R 4133-2 du code de la santé publique en répondant aux critères d'évaluation des demandes d'agrément, énoncés par les trois conseils nationaux de la formation médicale continue.

2 Faits majeurs de l'exercice

2.1 Evénements principaux de l'exercice

Aucun fait significatif n'est survenu au cours de l'exercice.

2.2 Principes, règles et méthodes comptables

2.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

2.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 (Plan comptable général), ainsi que le règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC n° 2018-06. Ces textes entraînent notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel, la suppression des transferts de charges, la simplification du plan de comptes et des modèles d'états financiers.

La première application de ce règlement n'a pas d'impact significatif sur les méthodes comptables retenues, ni sur la présentation des états financiers de l'association.

3 Informations relatives au bilan

3.1 Actif

3.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	304 337,60	4 525,00		308 862,60
Immobilisations corporelles	92 948,73	929,00		93 877,73
Immobilisations financières	2 289,41	93,10	-	2 382,51
TOTAL	399 575,74	5 547,10		405 122,84

3.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	122 094,31	53 058,69		175 153,00
Immobilisations corporelles	67 890,27	9 880,50		77 770,77
Immoilisations financières	-	-	-	
TOTAL	189 984,58	62 939,19		252 923,77

3.1.2.1 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Frais d'établissement		
Frais de recherche et de développement		
Droit au bail		
Logiciels et progiciels	linéaire	3 ans/5 ans

3.1.2.2 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont représentés par :

Développement kyriell : 4 525 €

Matériel informatique : 929 €

3.1.2.3 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions		
Installations techniques,	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriels		
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 8 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 8 ans

3.1.3 Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Participations	
Créances rattachées à des participations	
Titres immobilisées de l'activité de portefeuille	
Autres titres immobilisés	7,50
Prêts	
Dépôts et cautionnements	2 375,01

3.1.4 Créances

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant		-	
Créances clients et comptes rattachés	23 321,99	23 321,99	
Autres	4 580,68	4 580,68	
Charges constatées d'avance	6 408,65	6 408,65	
TOTAL	34 311,32	34 311,32	-
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

3.1.5 Tableau des dépréciations d'actifs

	Dépréciations début exercice	Dotations	Reprises	Dépréciations fin d'exercice
Immobilisations				
Stocks				
Créances (subventions à recevoir)				

3.1.6 Charges constatées d'avance

- Loyers : 7 778 €
- Licences, maintenances : 30 246 €
- Assurances : 6 437 €
- Divers : 660 €

3.2 Passif

3.2.1 Fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				-
Fonds propres statutaires				-
Fonds propres complémentaires				-
Fonds associatifs sans droit de reprise				-
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Apports				
Legs et donations				
Résultat sous contrôle des tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation				-
Réserves				-
Réserves statutaires ou contractuelles				-
Réserves pour projet de l'entité				-
Réserves				-
Autres	118 435,48	52 816,00		171 251,48
Report à nouveau				
dont résultat des activités sous gestion contrôlée				-

3.2.2 Subventions d'investissements

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	154 225.43	35 929.00	94 021.08	96 133.35
Quotes-parts virées au résultat	114 109.96	30 758.25	94 021.08	50 847.13
Montant net en fonds propres	40 115.47			45 286.22

3.2.3 Provisions pour risques et charges

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques Provisions pour charges Provisions pour reversement d'une subvention suite à la non- atteinte des objectifs fixés dans la condition résolutoire	99 000,00			99 000,00
TOTAL	99 000,00			99 000,00

3.2.4 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

3.2.4.1 Subventions de fonctionnement affectées

Situations	Montant des fonds affectés au projet	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19)
Ressources	(2)	A	B	C	D=A-B+C
DOSSIER PATIENT	57 250,06	39 648,90	11 450,02		28 198,88
					-
		39 648,90	11 450,02	-	28 198,88

3.2.4.2 Dons manuels, legs et donations affectées

Situations	Montant des fonds affectés au projet	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19)
Ressources	(2)	A	B	C	D=A-B+C
- Dons manuels					
<i>sous-total</i>	-	-	-	-	-
- Legs et donations					
<i>sous-total</i>	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-

(1) A regrouper le cas échéant.

(2) Il peut paraître intéressant d'indiquer le montant total des ressources provenant de la générosité publique affectées à chacun des projets avec mention de l'année d'attribution. Le montant total correspond aux fonds affectés lors des exercices antérieurs et lors de l'exercice en cours.

3.2.5 Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 566	31 566		
Dettes fiscales et sociales	68 248	68 248		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	170	170		
Produits constatés d'avance	6 727	6 727		
TOTAL	106 711	106 711	-	-
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

4 Informations relatives au compte de résultat

4.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation

Ressources propres (cotisations, prestations de service...)	171 225,53
Subventions et concours publics	460 199,23
Contributions financières	520,29
Reprises s/provisions	
Reprises sur fonds dédiés	11 450,02
Autres produits	486,08
Total	643 881,15

Les subventions proviennent de l'Etat .

4.2 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2,00	
Non cadres	6,00	-
-		
TOTAL	8,00	-

4.3 Contributions volontaires en nature

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	Montant
Locaux		
TOTAL		-

5 Autres informations

5.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	5 120	
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal		
Honoraires totaux		